Communiqué du ministère des affaires étrangères, en date du 22 février 2014, sur l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution sur l'accés humanitaire en Syrie.

2014-02-22

Le conseil de sécurité vient d'adopter une résolution sur l'accès humanitaire en Syrie.

La France salue cette résolution à laquelle elle a beaucoup contribué. Elle contient des demandes précises : l'arrêt des violences indiscriminées contre les civils, l'arrêt immédiat notamment des tirs d'obus et des bombardements aériens, tels que l'utilisation des barils d'explosifs. Il exige que l'accès des Nations unies et des acteurs humanitaires soit facilité, à travers les routes les plus directes, y compris depuis les pays voisins. Il demande la levée immédiate des sièges imposés aux villes, dont la majorité le sont, il faut le souligner, par les forces du régime.

Ces demandes du conseil de sécurité doivent être suivies d'effet. La résolution prévoit un mécanisme de suivi pour s'en assurer, et l'adoption de mesures additionnelles si aucune amélioration significative n'est constatée.

La France prendra toute sa part à ces efforts pour qu'enfin le régime, qui jusqu'ici le refusait, respecte le travail des acteurs humanitaires et des agences des Nations unies en faveur de la population syrienne.

Source http://www.diplomatie.gouv.fr, le 25 février 2014

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/190543-communique-du-ministere-des-affaires-etrangeres-en-date-du-22-fevrier-2